



Pierre LESTARD : "Pourquoi je suis engagé à la CGT-Notariat"

Pierre LESTARD, ancien clerc de notaire et ancien directeur de la CRPCEN, auteur d'un discours mémorable lors du rassemblement du notariat à Paris le 17 septembre 2014, a tenu à témoigner et dire les raisons qui l'ont amené à s'engager à la CGT-NOTARIAT, fondées sur les notions de LOYAUTE et d'INDEPENDANCE. Voici ce témoignage :

LOYAUTÉ

La CGT respecte rigoureusement sa mission de défense des intérêts matériels et moraux des salariés. Elle le fait dans le cadre des principes républicains qui garantissent le droit de grève et de manifestation et sont contenus dans la Constitution comme suit :

" Tout homme peut défendre ses droits et ses intérêts par l'action syndicale en adhérant au syndicat de son choix".

" Tout travailleur participe par l'intermédiaire de ses délégués, à la détermination collective des conditions de travail ainsi qu'à la gestion des entreprises".

La CGT, au nom de ces principes et de sa mission :

- négocie là où il y a lieu et avec qui il y a lieu - signe les accords qu'elle estime acceptables (80 % sont signés) et ne signe pas ceux qu'elle estime non conformes aux intérêts des salariés.

- dialogue avec le Pouvoir politique en place, quel qu'il soit, de droite ou de gauche, approuve les projets qu'elle estime acceptables et combat ceux qui sont source de régression sociale (exemple : projet de loi travail).

Lorsque la situation le nécessite, elle peut appeler à la grève ou à manifester, mais toujours dans le respect des règles républicaines. **Et c'est toujours le salarié qui, individuellement, décide de suivre ou non cet appel.**

Les salariés défilent "à mains nues". Ils ne sont pas casqués ni masqués, et ne sont armés ni de gourdins, ni de barres de fer, ni de projectiles. Grévistes et solidaires, ils assument les conséquences d'une perte de salaire.

Les syndicalistes ne sont pas des "casseurs". J'en témoigne, ayant été à Rennes dans les manifestations contre la loi travail. Faire l'amalgame est donc coupable et indigne.

Alors, quand une certaine classe politico-médiatique s'en prend publiquement à la CGT et l'accuse de vouloir "bloquer la France", elle insulte les citoyens et viole les lois de la République.

INDEPENDANCE

Dans le respect de ces principes, la CGT détermine librement ses positions et décide librement de ses actions.

Elle le fait hors de toute considération de politique politicienne ou religieuse relevant des libertés individuelles, **et ne demande pas à ses adhérents leurs opinions ou croyances. C'est pour cela que je m'y sens bien.**

Elle approuve ou combat les projets sur le seul critère de l'intérêt des salariés qu'elle représente, que ces projets soient de droite ou de gauche.

Elle dialogue et négocie avec les gouvernements quels qu'ils soient, de droite ou de gauche, car c'est dans sa mission syndicale de défense des intérêts des salariés. Mais elle le fait sans aucune connivence.

Elle regrette que certains syndicats, que la classe politico-médiatique qualifie de "réformistes", accompagnent le Pouvoir en place dans la régression sociale.

Elle rappelle que la "réforme", au vrai sens du terme, vise à "changer pour améliorer", et non pour régresser. Dans ce sens **la CGT est réformiste et progressiste.** Elle ne se laisse pas abuser par le soi-disant manque de moyens alors qu'en France les 1 % les plus riches se partagent 25 % des richesses.

**ATTENTION ! Les dates du scrutin sur la représentativité ont été modifiées
Nouvelles dates : du 30 décembre 2016 au 13 janvier 2017**